

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait : 06/07/2022

Séance du 5 juillet 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 31

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Thierry ALVAREZ, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, M. Alexandre PETIAUX, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Pierre GRANATA

Délibération :
N° DEL_2022_066

Étaient absents

M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Marc DERDERIAN

OBJET :
REVERSEMENT DE LA SUBVENTION
OBTENUE PAR L'UNION COMMERCIALE
ET ARTISANALE « LES RUES 2 RIVE »
DANS LE CADRE DU PLAN « FRANCE
RELANCE », AVEC LA CAISSE DES
DÉPÔTS - BANQUE DES TERRITOIRES
(ANNEXE 9)

Ont donné pouvoir

Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)
Didier DELDON (pouvoir à Séverine REYNAUD)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

L'Union Commerciale et Artisanale (UCA) « *Les Rues 2 Rive* », via son Président, M. Hervé PASSOT, a sollicité 2 subventions dans le cadre du plan « *France Relance* », géré par la Caisse des Dépôts et Consignations - Banque des Territoires. Ces deux demandes s'élevaient respectivement à 20 000 € pour le lancement et le déploiement de sa plateforme numérique « *vitrines-gier.fr* », avec une déclinaison mobile pour téléphones portables, et à 40 000 € pour le recrutement d'un Manager de Commerce (avec un jury qui pourra être composé d'un représentant de l'UCA, de la Mairie, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat).

La collectivité locale conventionne avec la structure demandeuse (Union Commerciale et Artisanale). Elle recevra la(les) subvention(s) sollicitée(s) avant de la(les) lui reverser, de la façon suivante :

- subvention comprise entre 5 000,00 € et 20 000,00 € : versement en deux fois,
- subvention supérieure à 20 000,00 € : versement en trois ou quatre fois.

Une délibération avait été soumise au Conseil Municipal du 23 mars dernier, et avait été adoptée à l'unanimité, pour permettre à Monsieur le Maire de signer ces 2 conventions avec l'UCA.

Contenu :

Depuis le dernier Conseil Municipal, l'UCA a déposé ces demandes de subventions et a reçu une réponse positive pour la subvention de 20 000 € relative à la plateforme numérique.

De ce fait, l'UCA a reçu une convention de la Banque des Territoires, qui doit être signée par le Maire de la collectivité, celle-ci étant destinataire de la subvention, à reverser ensuite à l'UCA.

La convention signée doit être retournée à la Banque des Territoires, avec un RIB de la commune.

Proposition :

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal habilité, à signer la convention avec la Banque des Territoires afin de percevoir la subvention de 20 000 € pour le compte de l'Union Commerciale et Artisanale « *Les Rues 2 Rive* » ;
- de reverser cette subvention à l'Union Commerciale et Artisanale « *Les Rues 2 Rive* », dans les conditions précisées ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération.

**Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance,
pour copie conforme,**

**Le Maire,
Vice-président de Saint-Étienne Métropole
Vincent BONY**